



TRANSMISSION PAR COURRIEL

Malartic, le 21 avril 2016

Au Groupe de travail sur un Guide (Malartic)

AVANT-PROPOS

Après la lecture de la première ébauche dudit Guide proposé par le Groupe de travail, le Comité des citoyens de la zone sud de la voie ferrée (CCZSVFM) est-il réellement étonné de son contenu ? Non. Est-il déçu ? Disons que les qualificatifs impatient et exaspéré seraient plus proches des sentiments vécus.

En effet, le *Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic* contrairement au « groupe de travail pour un Guide visant l'acquisition de propriétés et la compensation pour les citoyens de Malartic » considère que personne au sein de ce comité n'a défendu les préoccupations, les demandes, les attentes, les droits, les intérêts et encore moins la qualité de vie et le bien-être des citoyens les plus impactés de la ville de Malartic.

Jamais nous ne pourrions apposer notre signature à cette première ébauche qui va à l'encontre des besoins, des attentes et des préoccupations des citoyens de Malartic, plus particulièrement ceux de la zone sud de la voie ferrée. Pourtant le 4 avril dernier, nous avons bien entendu le Comité de suivi de la mine Canadian Malartic annoncer fièrement aux citoyens de la zone sud, à savoir à plus d'une centaine de personnes : « **Processus d'acquisition accessible pour TOUS les propriétaires du quartier sud** » dicit monsieur Vincent Rousson. Nous avons calculé que votre programme d'acquisition, tel que proposé, ne pourrait s'appliquer qu'à 5% des propriétés et logements de la zone sud (donc impossible pour 95% des résidents)! Quelle serait la réaction des citoyens de voir ainsi cette proposition ? Déception, colère ou décidés plus que jamais à obtenir ce qu'ils souhaitent depuis des années devant une proposition aussi provocante ? Des gens déçus, une fois encore !

S'il y a un point pour lequel nous pouvons nous réjouir dans cette première ébauche, c'est que la Canadian Malartic (MCM) reconnaisse que ses activités génèrent des impacts et des inconvénients pour la collectivité entière de Malartic, et en particulier dans le secteur au sud de la ville, que nous représentons.

Il est clair que ce guide a été rédigé en l'absence des citoyens impactés. La minière a clairement vu à ses intérêts ainsi que la ville. Les objectifs visés et atteints par ce protocole sont le minimum d'argent à verser aux citoyens pour acheter, par des quittances, la paix à court et long terme. Les critères premiers sont l'argent à déboursier, le moins possible, et l'acquisition, le moins possible, et non pas les droits et les intérêts des gens impactés. Quand on sait qu'Osisko a acheté en 2011 environ 35-38 maisons en moins de 6 mois pour un total de plus ou moins 8 millions \$ (très largement au-dessus de la valeur marchande pour, notamment sans l'admettre, des troubles et inconvénients subis); l'enveloppe budgétaire et le délai de 4 ans proposés dans ce protocole, de même que les multiples critères disqualifiant à l'acquisition, sont tout simplement une insulte à l'intelligence et à la réalité des impacts subis par les citoyens de Malartic, notamment ceux de la zone sud de la voie ferrée, les plus rapprochés. Il est inquiétant que certains partenaires au sein de ce comité de travail n'aient pas vu l'effet pervers de tout le processus d'acquisition de quelques personnes résidant dans la zone sud de la voie ferrée. Comment ne pas craindre vivement les tensions sociales déjà très présentes qui seront exacerbées par toute la mécanique d'acquisition que vous proposez dans ce protocole, en créant 'une course' à la 'vulnérabilité' dans la communauté, en opposant les uns aux autres, pour tenter de faire partie du 5% choisi qui pourrait être acquis (sans être relocalisé en plus), et d'une 'commission' qui choisira, tel un tribunal, qui a droit, qui n'a pas droit? Le protocole devrait et doit plutôt viser un mécanisme le plus simple/objectif possible, et chercher à aplanir les inégalités et les tensions sociales, non pas à les exacerber. Bien que loin d'être parfaits ou satisfaisants, les protocoles des mines Niobec au Saguenay et Arnaud à Sept-Îles sont beaucoup mieux que la proposition faite pour les gens de Malartic. Mais où donc étaient ceux qui prétendaient représenter les citoyens au sein de ce comité pour se laisser passer un tel mécanisme discriminatoire, arbitraire et totalement inéquitable ? A noter qu'il est à



prévoir que peu de citoyens de la zone C seront touchés pas des compensations compte tenu des clauses d'exclusion prévues. Faut-il déjà prévoir que le Comité de travail, ayant par ce protocole, dresser les citoyens des zones les uns contre les autres va se satisfaire de l'acceptation majoritaire des citoyens les moins touchés tant par le protocole que par les impacts de la minière ? L'avenir nous le dira.

De toutes évidences, le comité de travail a mis sous le tapis toute relation avec la notion de zone tampon que la minière tient à évacuer et nier de son discours depuis des années. La réalité n'en est pas moins présente et deux BAPE, soit celui de Sept-Îles et celui de Launay, nous l'ont rappelée.

Également, où sont les résultats des enquêtes sur les impacts à la santé et au bien-être des citoyens dans les données choisies et disponibles ? Où sont les traces des recommandations du dernier rapport du Département de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue ou encore, des résultats du sondage du quartier-est de la ville, ceux de l'INSPQ, ceux de l'UQAT, ou encore les impacts prévus du détournement de la 117 ainsi que du flux de la circulation dans certains secteurs de la ville ? Pourquoi avoir écarté des éléments majeurs à considérer dans ce guide ? Ce faisant, l'argent à déboursé est devenu le cœur du guide en lieu et place des citoyens.

Les « experts » et les personnes-ressources que vous avez consultés dans ce dossier, connaissent-ils vraiment ce que les citoyens les plus impactés vivent jour après jour depuis plus de 5 ans? Comprennent-ils ce que signifieront les impacts associés à l'expansion de la mine? Savent-ils que la minière Canadian Malartic dépense déjà, depuis plusieurs années, des millions en 'mesures de mitigation,' mais que rien n'y fait, la mine est trop grosse, trop proche et les impacts ressentis sont toujours très importants? Que les citoyens sont à bout : ce qu'ils veulent, c'est d'abord et avant tout une option d'acquisition et de relocalisation, et non pas davantage de promesses de mesures de mitigation (auxquelles on ne croit plus après toutes ces années d'efforts sans succès), pas plus que de recevoir « un chèque » pour donner le droit à la compagnie de polluer davantage, voire même de permettre des dépassements de normes et ce pour les nombreuses années à venir. Certes, si tous ne veulent pas quitter et vendre, tous veulent avoir le choix d'en décider.

Le CCZSVFM souhaite ardemment que le bien-être et la qualité de vie de tous les citoyens impactés soient la priorité de ce protocole, qu'une réelle opportunité d'acquisition et de relocalisation soit offerte à tous les résidents de la zone sud de la voie ferrée, voire même à des individus des zones nord au besoin, avec des compensations adéquates pour tous les troubles et inconvénients subis depuis plus de 5 ans. Que la mécanique d'acquisition, une fois enclenchée, calque les meilleurs modèles déjà existants au Québec ou à l'international, notamment celui de la mine Niobec au Saguenay (valeur à neuf + plusieurs niveaux d'indemnisation). Autrement dit, que le protocole de relocalisation et de compensations reflète d'abord et avant tout les droits, les intérêts et la réalité vécue par les personnes impactées, et non pas les seuls de la minière ou de la ville.

Le groupe de travail indique qu'il entend ajuster le contenu de sa proposition suite aux consultations, nous vous disons qu'il a besoin non pas d'ajustements (action d'adapter quelque chose sans modifications majeures), mais bel et bien d'une modification en profondeur. La version 2 du protocole saura-t-elle entendre les messages des citoyens et les mettre au cœur de ce guide ?

Finalement, vous trouverez ci-joint le rapport de notre expert, M^e Michel Bélanger.

Les membres du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée :

Elise Gingras, Lise Therrien, Guy Morrissette, Louis Trottier, Éric Caron, Helen Mazur, Dave Lemire, Priscille Trudel et Diane Gagnon